

COMMUNE DE CALACUCCIA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 02 mai 2019, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

La Société ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 370 938 843,50 €, dont le siège est à PARIS, identifiée au SIREN sous le numéro 552081317 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS CEDEX 04 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261, et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CALACUCCIA (Haute-Corse)

Une parcelle de terre, cadastrée section B lieudit Contratojo n°739 pour 11a 95ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI